Image not found or type unknown

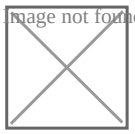

# Présence à la signature d'une succession

Par **MarieH2019**, le **17/04/2019** à **15:18**

Bonjour,

Ma tante est décédée et elle a fait un testament. Ses héritiers ont des neveux et nièces + mon père.

Une date est proposée pour signer la succession.

Je ne peux m'y rendre et je vois pour faire changer la date mais il est fort possible que l'un d'entre nous ne pourra aps être présent physiquement.

Je voudrai savoir :

- s'il on peut signer à distance après avoir pris connaissance des termes de la succession

- si une signature à distance engendre des frais supplémentaires pour la personne absente

Merci de votre retour

MArie-Hélène

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés